

AV CURAM
COMPTES ANNUELS
ARRÊTÉ AU 31/12/2023

Sommaire

Attestation de Présentation	2
Bilan	4
<i>ACTIF</i>	<i>4</i>
<i>Actif immobilisé</i>	<i>4</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>4</i>
<i>PASSIF</i>	<i>5</i>
<i>Capitaux Propres</i>	<i>5</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>5</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>5</i>
Compte de résultat	7
Bilan détaillé	10
<i>ACTIF</i>	<i>10</i>
<i>Actif immobilisé</i>	<i>10</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>10</i>
<i>PASSIF</i>	<i>11</i>
<i>Capitaux Propres</i>	<i>11</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>11</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>11</i>
Compte de résultat détaillé	13
Liasse 24 IR RS	15
Soldes intermédiaires de gestion	26

AV CURAM

Attestation de présentation

Attestation de Présentation

ATTESTATION

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise AV CURAM pour l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil national de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

Nous formulons des observations sur les points suivants susceptibles d'affecter la cohérence et la vraisemblance des comptes :

- Présence de règlements fournisseurs à l'actif du bilan non justifiés par une factures ;
- Absence de justificatifs relatifs à des avances sur frais liés à l'acquisition de l'immeuble.

Sur la base de nos travaux, et sous réserve de l'incidence des points mentionnés dans le paragraphe ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 27 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	166 721,09 Euros
chiffre d'affaires	50 640,00 Euros
résultat net comptable	17 188,00 Euros

Fait à SCHOELCHER
Le 17/06/2024

Steven PRUDENT
Expert-comptable



Cabinet CSP EXPERTISE

AV CURAM

Bilan

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains	6 700		6 700	6 700	
Constructions	108 135	10 229	97 906	94 173	3 733
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	20 605	7 530	13 076	17 319	- 4 243
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	135 440	17 759	117 682	118 191	- 509
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	34 465		34 465	14 935	19 530
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	4 230		4 230	3 893	337
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	228		228	1 429	- 1 201
. Autres	9 493		9 493	9 493	
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	624		624	3 704	- 3 080
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	49 039		49 039	33 454	15 585
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	184 480	17 759	166 721	151 645	15 076

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 100)	100	100	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-32 336	-24 234	- 8 102
Résultat de l'exercice	17 188	-8 102	25 290
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	-15 048	-32 236	17 188
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	147 723	151 277	- 3 554
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	2 652	2 652	
. Associés	15 634	16 898	- 1 264
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7 899	7 899	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 925	3 900	25
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 024	445	2 579
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	914	812	102
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	181 769	183 881	- 2 112
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	166 721	151 645	15 076

AV CURAM

Compte de résultat

AV CURAM

Bilan détaillé

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Terrains	6 700		6 700	6 700	
211000 Terrains	6 700		6 700	6 700	
Constructions	108 135	10 229	97 906	94 173	3 733
213100 Batiments	60 300		60 300	60 300	
213500 Installations generales	47 835		47 835	38 210	9 625
281310 Constructions		5 528	-5 527	-2 512	- 3 015
281350 Amort agenc instal const		4 702	-4 702	-1 825	- 2 877
Autres immobilisations corporelles	20 605	7 530	13 076	17 319	- 4 243
218100 Install. gene. agenc. amenag. div.	12 943		12 943	12 943	
218400 Mobilier	7 662		7 662	7 662	
281810 Amort agenc amenag		4 741	-4 741	-2 153	- 2 588
281840 Amort mobilier		2 788	-2 788	-1 134	- 1 654
TOTAL (I)	135 440	17 759	117 682	118 191	- 509
Actif circulant					
Clients et comptes rattachés	34 465		34 465	14 935	19 530
411000 Clients divers	26 110		26 110	6 580	19 530
418100 Clients factures a etablr	8 355		8 355	8 355	
. Fournisseurs débiteurs	4 230		4 230	3 893	337
401100 Fourn.achats de biens presta serv	4 230		4 230	3 893	337
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	228		228	1 429	- 1 201
445663 Tva deductible 8.5%				220	- 220
445670 Crédit de tva à reporter	32		32	1 111	- 1 079
445863 Tva en attente deductible 8.5%	196		196	98	98
. Autres	9 493		9 493	9 493	
467000 Autres comptes debit. ou credit.	9 493		9 493	9 493	
Disponibilités	624		624	3 704	- 3 080
512100 Cic	27		27	27	
512200 Caisse d'epargne	596		596	3 677	- 3 081
TOTAL (II)	49 039		49 039	33 454	15 585
TOTAL ACTIF (0 à V)	184 480	17 759	166 721	151 645	15 076

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 100) 101300 Capital souscrit appelé verse	100 100	100 100	
Report à nouveau 119000 Report à nouveau (solde débiteur)	-32 336 -32 336	-24 234 -24 234	- 8 102 - 8 102
Résultat de l'exercice	17 188	-8 102	25 290
TOTAL (I)	-15 048	-32 236	17 188
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
. Emprunts 164000 Emprunts auprès établis. de crédit	147 723 147 723	151 277 151 277	- 3 554 - 3 554
Divers 165000 Depots et cautionnements recus	2 652 2 652	2 652 2 652	
Associés 455000 Associé celenice c. 455100 Associé dorival	15 634 85 15 548	16 898 1 513 15 385	- 1 264 - 1 428 163
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours 419100 Clts avanc. & acomp. recus sur cde	7 899 7 899	7 899 7 899	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés 401100 Fourn. achats de biens presta serv 408100 Fournisseurs	3 925 1 424 2 501	3 900 2 650 1 250	25 - 1 226 1 251
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires 445663 Tva déductible 8.5% 445713 Tva collectée 8% 445873 Tva en attente collectée 8%	3 024 533 2 045 445	445 445	2 579 533 2 045
Autres dettes 467100 Cap concilium	914 914	812 812	102 102
TOTAL (IV)	181 769	183 881	- 2 112
TOTAL PASSIF (I à V)	166 721	151 645	15 076

AV CURAM

Compte de résultat détaillé

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Production vendue services	50 640		50 640	36 410	14 230
706000 Prestations de services	50 640		50 640	36 410	14 230
Chiffre d'affaires Net	50 640		50 640	36 410	14 230
					39,08

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
Autres produits		35	- 35	-100
758000 Produits divers gestion courante		35	- 35	-100
Total des produits d'exploitation (I)	50 640	36 445	14 195	38,95
Autres achats et charges externes	11 486	30 586	- 19 100	-62,45
604000 Achats études et prestat. services	120	1 076	- 956	-88,85
606100 Fournitures non stock. eau, énergie	2 074	1 308	766	58,56
606300 Fournit. entretien & petit equip.	843	2 919	- 2 076	-71,12
615200 Sur biens immobiliers	5 078	15 429	- 10 351	-67,09
615500 Sur biens mobiliers		237	- 237	-100
616100 Multirisques	658	546	112	20,51
622600 Honoraires	1 153	1 130	23	2,04
622700 Frais d'actes et de contentieux	44		44	N/S
622800 Honoraires divers		5 175	- 5 175	-100
624100 Transports sur achats		191	- 191	-100
625700 Receptions		103	- 103	-100
627800 Autres frais & comm. prest. serv.	419	727	- 308	-42,37
628000 Divers	1 097	1 744	- 647	-37,10
Impôts, taxes et versements assimilés	3 984	1 039	2 945	283,45
635110 Contribution économique territoriale		1 039	- 1 039	-100
635120 Taxes foncières	3 984		3 984	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations	10 135	7 624	2 511	32,94
681120 Immobilisations corporelles	10 135	7 624	2 511	32,94
Autres charges		30	- 30	-100
658000 Charges diverses gestion courante		30	- 30	-100
Total des charges d'exploitation (II)	25 605	39 279	- 13 674	-34,81
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	25 035	-2 834	27 869	983,38
Intérêts et charges assimilées	8 337	7 904	433	5,48
661160 Des emprunts et dettes assimilées	8 337	7 904	433	5,48
Total des charges financières (VI)	8 337	7 904	433	5,48
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-8 337	-7 904	- 433	5,48
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	16 698	-10 738	27 436	255,50
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	490	2 636	- 2 146	-81,41
771000 Produits except. sur oper. gestion	490		490	N/S
771800 Autres prod. except. sur op. gest.		2 636	- 2 636	-100
Total des produits exceptionnels (VII)	490	2 636	- 2 146	-81,41
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	490	2 636	- 2 146	-81,41
Total des Produits (I+III+V+VII)	51 130	39 081	12 049	30,83
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	33 942	47 183	- 13 241	-28,06
RESULTAT NET	17 188	-8 102	25 290	312,15

AV CURAM

Liasse 24 IR RS

Liasse 24 IR RS

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise										AV CURAM										Néant ☐ *																																																			
Adresse de l'entreprise										23 Rue Sainte-Catherine Résidence le Clos Providence 97233 SCHOELCHER																																																													
SIRET										85169469500012																																																													
Durée de l'exercice en nombre de mois *										12										Durée de l'exercice précédent *		12																																																	
																				Exercice N dosé le		31122023																																																	
										Brut 1										Amortissements-Provisions 2										Net 3																																									
										ACTIF																																																													
										Immobiliations incorporelles										Fonds commercial * 010										Autres * 014																																									
										Immobiliations corporelles *										028										135 440										030										17 759										117 682											
										Immobiliations financières * (1)										040																				042																															
										Total I (5)										044										135 440										048										17 759										117 682											
										STOCKS																																																													
										Matières premières, approvisionnements, en cours de production *										050																				052																															
										Marchandises *										060																				062																															
										Avances et acomptes versés sur commandes										064																				066																															
										Créances (2)										Clients et comptes rattachés * 068										34 465										070																				34 465											
																				Autres * (3) 072										13 951										074																				13 951											
										Valeurs mobilières de placement										080																				082																															
										Disponibilités										084										624										086																				624											
										Charges constatées d'avance *										092																				094																															
										Total II										096										49 039										098																				49 039											
										Total général (I + II)										110										184 480										112										17 759										166 721											
										PASSIF																														Exercice N 1		NET																													
										Capital social ou individuel *																				120																				100																					
										Écarts de réévaluation																				124																																									
										Réserve légale																				126																																									
										Réserves réglementées *																				130																																									
										Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)										131																				132																															
										Report à nouveau																				134																				(32 336)																					
										Résultat de l'exercice																				136																				17 188																					
										Subventions d'investissement																				137																																									
										Provisions réglementées																				140																																									
										Total I										142																				(15 048)																															
										Provisions pour risques et charges																				Total II										154																															
										Emprunts et dettes assimilées																				156																				150 375																					
										Avances et acomptes reçus sur commandes en cours																				164																				7 899																					
										Fournisseurs et comptes rattachés *																				166																				3 925																					
										Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)										169										3 024										172																				3 024											
										Comptes courants d'associés																				173																				15 634																					
										Autres dettes																				175																				914																					
										Produits constatés d'avance																				174																																									
										Total III										176																				181 769																															
										Total général (I + II + III)										180																				166 721																															
										(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an										193																				(4) Dont dettes à plus d'un an										195																					
										(2) Dont créances à plus d'un an										197																				(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *										182																				9 625	
										(3) Dont compte courant d'associés débiteurs										199																				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *										184																					

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AV CURAM

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420	6 700	422		424		426	6 700	
	Constructions	430	98 510	432	9 625	434		436	108 135	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450	12 943	452		454		456	12 943	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	7 662	472		474		476	7 662	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	125 815	492	9 625	494		496	135 440	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520	4 337	522	5 892	524		526	10 229	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 153	542	2 589	544		546	4 741	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	1 134	562	1 654	564		566	2 788	
TOTAL		570	7 624	572	10 135	574		576	17 759	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobili- sations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : AV CURAM										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis							
Nombres d'opérations sur l'exercice				982 ter							
Déficits imputés				983							
Déficits reportables				984							
Déficits de l'exercice				960							
Total des déficits restant à reporter				970							
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	6 726
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	1 069
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Expert-comptables Janvier 2024 - Etat Préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2024

Désignation de l'entreprise:AV CURAM.....		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le: ..01/01/2023.. et clos le:31/12/2023		Données en nombre de mois	
		1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case			
020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

SAGE Experts-comptables, janvier 2024 - Etat préparatoire.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122023

SIREN

8 5 1 6 9 4 6 9 5

Dénomination de l'entreprise

AV CURAM

Adresse (voie)

23 Rue Sainte-Catherine Résidence le Clos Providence

Code postal

97233

Ville

SCHOELCHER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CELENICE Prénom(s) Christophe-Arnaud
Nom marital % de détention 99,00 Nb de parts ou actions 99
Naissance : Date 19/04/1993 N° Département 972 Commune FORT-DE-FRANCE Pays
Adresse : N° Voie 3 ter rue des Cyclades Résidence Ti Colibri
Code Postal 97200 Commune FORT-DE-FRANCE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122023

SIREN

8 5 1 6 9 4 6 9 5

Dénomination de l'entreprise

AV CURAM

Adresse (voie)

23 Rue Sainte-Catherine Résidence le Clos Providence

Code postal

97233

Ville

SCHOELCHER

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

N° 2031-SD
2024

IMPÔT SUR LE REVENU

Bénéfices industriels et commerciaux

Formulaire obligatoire
(art. 55 A ou 502 septies A bis
du Code général des impôts)

(Cocher la ou les cases correspondantes)

Exercice ouvert le	01012023	Régime "simplifié d'imposition"	X	ou "réel normal"	
et clos le	31122023	Option pour la comptabilité super-simplifiée		TVA	
		Option pour le régime de la taxation au tonnage			

A IDENTIFICATION

Dénomination de l'entreprise : AV CURAM	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :
Adresse de l'entreprise : 23 Rue Sainte-Catherine Résidence le	
97233 SCHOELCHER	
Mél : cacelenice@labor-concilium.fr	
Téléphone :	
SIREN	8 5 1 6 9 4 6 9 5

Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Agences immobilières

Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case) ☐**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION** (cf. notice, page 3)

	Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)	17 188	
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu..... a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ①..... b		
revenus nets exonérés (a - b)..... c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu..... d		
3. Total	17 188	
4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ②	17 188	

4. bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%**4. ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)**

- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI	e	
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI	f	

5. Plus-values

taxées selon les règles prévues ③	à court terme et à long terme ④	à long terme imposables ⑤
par les particuliers	exonérées	à 12,8 %
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI) ⑥		dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI) ⑦
		dont plus-values à court terme exonérées (art. 151 septies A et 238 quindecies du CGI) ⑧

6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt

Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐	ZRR art. 44 quindecies ☐	Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ⑨ ☐
ZFU art. 44 octies et 44 octies A ☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐	Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐	Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W) ☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	
Exonération ou abattement pratique ⑩ ☐	sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 % ☐	sur le bénéfice professionnel ☐	

7. BIC non professionnels (2031 Bis-SD) ⑪	a - BÉNÉFICE	17 188	b - DÉFICIT	
- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G)				
PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecies)				
- Plus-values				
PV nettes à long terme imposables à 12,8 %				
- Exonération ou abattement pratiqué (art. 44 sexies et suivants) sur le bénéfice non professionnel				

8. Régime des sociétés de personnes ⑫	
Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.	
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés	

9. Comptabilité informatisée	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐
Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE COALA

D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2031-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	
---	--

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr.

CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)
Nom et coordonnées du CGA/OMGA		Nom et coordonnées du viseur conventionné
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné		Identité du déclarant :
		Lieu : SCHOELCHER Date : 17062024
		Qualité et nom du déclarant :
		Signature :
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :		

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Formulaire obligatoire (art 53 A ou 302 septies A bis du du Code général des impôts)		IMPÔT SUR LE REVENU		N° 2031 Bis-SD 2024			
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2031-SD							
E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)							
Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).							
Répartition des résultats entre les associés personnes morales							
Identification, adresse, qualité des associés personnes morales 1		Siren	Quote-part du bénéfice ou du déficit 2	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4			
Répartition des résultats entre les associés personnes physiques							
Identification, adresse, qualité des associés personnes physiques 1		Associé ayant la qualité de gérant	Numéro fiscal	Date et lieu de naissance (Commune, N° département et pays)	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non-professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4
Marie-José DORIVAL				Date: 10/05/1957 Commune: FORT DE FRA Dépt: 972 Pays: FR		172	
Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2023							
F RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX				Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ①, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception.			
① Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067-SD				Exercice 2023			
Montant des : - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises). - Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.							
G DIVERS		NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)					
		ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
H CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
RÉMUNÉRATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2020, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A.					
		Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.					
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages.....					
		Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)					
		Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*).....					
		(*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.					
PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT							
Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre au formulaire n° 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.							
Nature des immobilisations non amortissables			Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ①		
① Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.							
I BIC NON PROFESSIONNELS							
Détermination du résultat de l'exercice							
			Bénéfice	Déficit			
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale							
Autres locations meublées non professionnels			17 188				
Location gérance							
Membres non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étaalon							
Autres BIC non professionnels							
Résultat avant imputation des déficits antérieurs			à reporter case 7a	à reporter case 7b			

2024		Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit					2468
(A souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)							
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
		Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément				
Total							

AV CURAM

Soldes intermédiaires de gestion

Soldes intermédiaires de gestion

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
- Ventes de marchandises				
- Coût direct d'achat				
+/- Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)				
Taux de marge commerciale	%	%		
+ Production vendue	50 640	36 410	14 230	39,08
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	50 640	36 410	14 230	39,08
- Matières premières et approvisionnements consommés				
- Sous-traitance directe	120	1 076	- 956	-88,85
Marge brute sur production (II)	50 520	35 334	15 186	42,98
Taux de marge brute sur production	99,76 %	97,05 %		
Marge brute globale (I + II)	50 520	35 334	15 186	42,98
Taux de marge brute globale	99,76 %	97,05 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	11 366	29 510	- 18 144	-61,48
Valeur ajoutée produite	39 154	5 824	33 330	572,29
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	77,32 %	16,00 %		
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes et versements assimilés	3 984	1 039	2 945	283,45
- Salaires et traitements				
- Charges sociales				
Excédent brut d'exploitation	35 170	4 785	30 385	635,01
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	69,45 %	13,14 %		
+ Reprise sur amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	10 135	7 624	2 511	32,94
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante		35	- 35	-100
- Autres charges de gestion courante		30	- 30	-100
+ Transfert de charges d'exploitation				
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	25 035	-2 834	27 869	983,38
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	49,44 %	-7,78 %		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés				
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées	8 337	7 904	433	5,48
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	16 698	-10 738	27 436	255,50
Résultat courant / chiffre d'affaires	32,97 %	-29,49 %		

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion	490	2 636	- 2 146	-81,41
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+ Reprises sur provisions & transferts de charges except°.				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Résultat exceptionnel	490	2 636	- 2 146	-81,41
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôts sur les bénéfices				
Résultat net Comptable	17 188	-8 102	25 290	312,15
Résultat net / chiffre d'affaires	33,94 %	-22,25 %		

SARL A.V.CURAM

Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 euros Siège social: 23
RUE SAINTE CATHERINE, RESIDENCE LE
CLOS PROVIDENCE, BATIMENT 1,
APPARTEMENT 4, 97232 SCHOELCHER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15 mai
2024

Le 15 mai 2024 à 14 h 00,

Les associés de SARL A.V. CURAM, société à responsabilité limitée au capital de 100 euros, divisé en 100 parts de 1 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 23 RUE SAINTE CATHERINE, RESIDENCE LE CLOS PROVIDENCE, BATIMENT 1, APPARTEMENT 4, 97232 SCHOELCHER, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents ou représentés :

Marie-Josée DORIVAL, propriétaire de 1 part sociale,
Christophe-Arnaud CELENICE, propriétaire de 99 parts sociales.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Marie-Josée DORIVAL, gérante associée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la Société
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, et décision à cet égard,

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée:

- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023,
- Le rapport d'ensemble de l'activité de la Société au cours de l'exercice établi par la gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la Société, approuve les comptes arrêtés le 31 décembre 2023 dans les formes prévues à l'article 1856 du Code civil et 41 du décret du 3 juillet 1978, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître, l'associé unique :

- un bénéfice à hauteur de 172 euros pour Madame Marie-José Dorival
- un bénéfice à hauteur de 17 016 euros pour Monsieur Christophe-Arnaud Célénice ;

La mise en réserve de ce bénéfice est proposé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DERNIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante.

Christophe-Arnaud CELENICE

Marie-Josée DORIVAL